

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

SRH 23586

DÉLÉGATION D'ÉTAT CIVIL À UN AGENT COMMUNAL

Le Maire de Tarare,
VU les articles L.2122-32 et R.2122-10 du code général des collectivités territoriales, ayant trait à la délégation des fonctions d'état civil à des agents communaux,
CONSIDERANT qu'il y a lieu d'utiliser cette faculté donnée par le code des communes afin de faciliter les rapports entre les administrés et l'administration,
VU l'arrêté du 5 janvier 2023 portant recrutement par voie de mutation de Mme NAIT MAOUCHE Morgane, adjoint administratif, au 09/01/2023,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Morgane NAIT MAOUCHE, née le 19 novembre 1993, adjoint administratif au service population, est déléguée dans les fonctions d'officier de l'état-civil dans la limite des attributions fixées par l'article R 2122-10 du code général des collectivités territoriales, et rappelées à l'article 2 ci-après, du présent arrêté.

ARTICLE 2 : À compter de ce jour Madame Morgane NAIT MAOUCHE est habilitée à procéder aux opérations d'état civil, limitativement énumérées ci-dessous :

- réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfant sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels,
- transcriptions et mentions en marge de tous actes ou jugements sur les registres d'état civil,
- rédaction de tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus,
- délivrance de toutes copies, extraits et bulletins d'état civil, quelle que soit la nature des actes.

ARTICLE 3 : La délégation donnée par le présent arrêté est exercée sous notre surveillance et notre responsabilité.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est :

- transmis au représentant de l'Etat,
- notifié à l'agent.

Tarare, le 20 novembre 2023

Notifié le
Signature de l'agent

Le Maire de Tarare
Bruno PEYLACHON



Pour extrait certifié conforme
Le Maire de la Ville de Tarare
Bruno PEYLACHON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Fait à Tarare, le ... 27 NOV. 2023 ...
La directrice générale des services

Transmis au représentant de l'Etat le ... 23 NOV. 2023

Notification à l'agent le ... 29 NOV. 2023

